

Enseignant - ATSEM :

Une spécificité professionnelle à construire

Thierry VASSE IEN Vendée

Brest 25 novembre 2009



Pourquoi une recherche – action sur ce sujet ?

- Spécificité de l'Ecole Maternelle
- Nécessité et complexité des collaborations enseignants-non enseignants
- Persistance de dysfonctionnements
- Identification des obstacles en jeu
- Propositions et perspectives pour « mieux » travailler ensemble

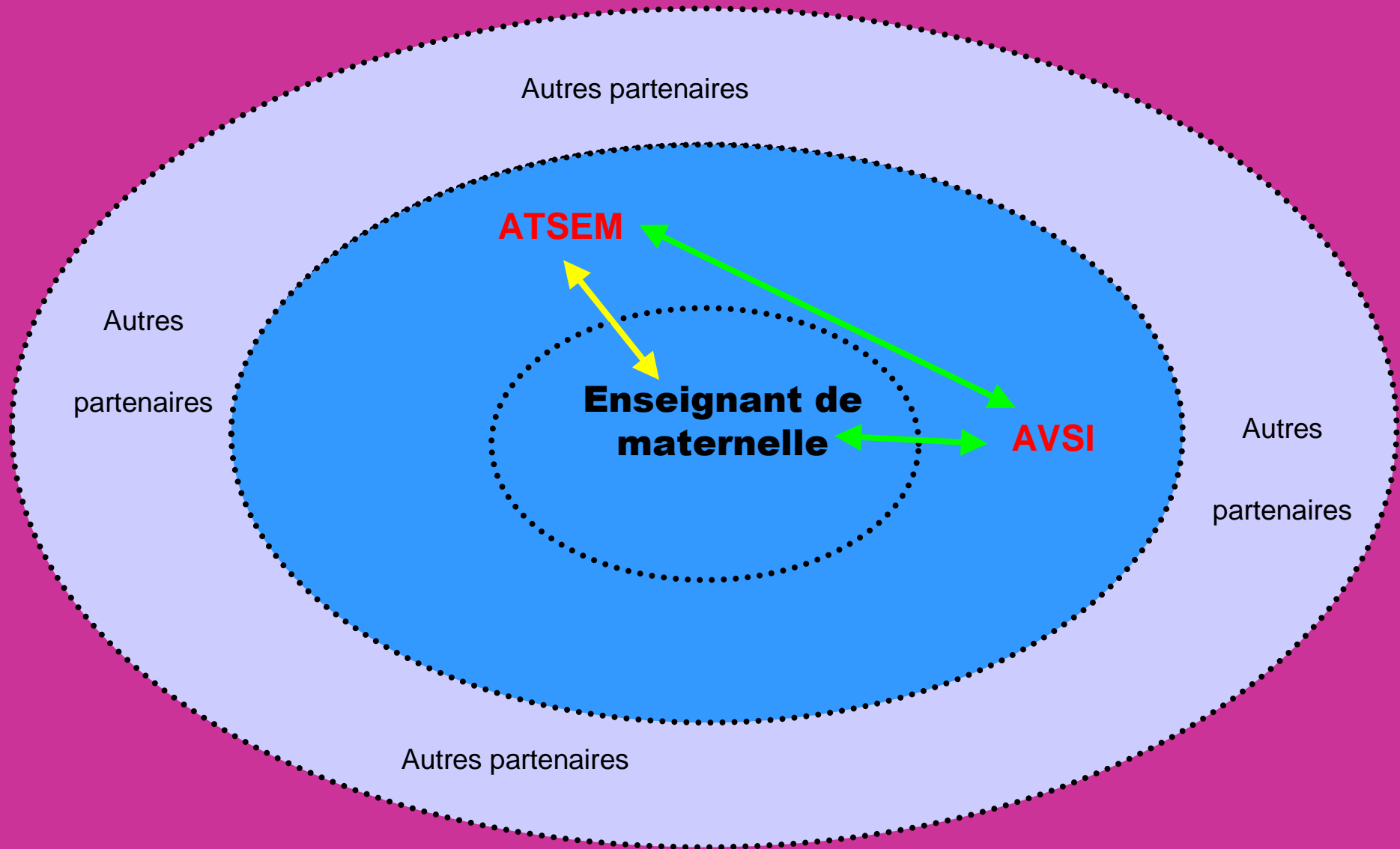
1. Spécificité de l'école maternelle

- Des professionnels enseignants et non-enseignants
- De l'institutrice au professeur des écoles



- De la « dame de corps » à l'ATSEM

LES PARTENAIRES de L'enseignant de maternelle



L'institutrice et la femme de service



Des évolutions historiques
communes



De l'institutrice... au Professeur des écoles

Jusqu'à la fin du XVIII ème siècle, la garde des enfants (jusqu'à 7 ans environ) est assurée par la famille

1740-1826 : création des premières « petites écoles à tricoter » par le pasteur Oberlin

1827 : création des premières « salles d'asile » pouvant accueillir entre 150 et 200 enfants de 2 à 7 ans

1836 : salles d'asiles gérées par les municipalités avec autorisation d'exercer délivrées par les Recteurs.

Les surveillantes doivent posséder un diplôme de « bonnes mœurs et d'instruction »

1848 : les salles d'asiles deviennent établissements d'instruction publique

1881 : les lois Ferry attribuent définitivement le nom d'école maternelle aux salles d'asile. Les surveillantes d'asile deviennent des institutrices d'école maternelle. Sous l'impulsion de Pauline Kergomard, Inspectrice Générale (1838-1925) de profondes modifications transforment le fonctionnement de l'école maternelle et détermineront les grandes lignes de son orientation jusqu'en 1977.

Que l'école maternelle ne devienne « ni une petite caserne, ni une petite Sorbonne »

2 sections: les petits (2 à 5 ans) et les grands (5 à 7 ans) avec 50 élèves par sections

1887 : programmes spécifiques

1905 : programmes allégés après avis d'une commission du surmenage en 1889

1921 : le souci d'éducation prime sur celui d'instruction. Programmes révisés. Création de l'AGIEM

de 1921 à 1977, aucun nouveau programme ne sera édité pour l'école maternelle

1972 : écoles maternelles encadrés par les mêmes inspecteurs et inspectrices qu'en école élémentaire

1977 : programmes qui établissent un triple rôle à l'école maternelle: « éducatif, propédeutique et de gardiennage ». Premiers hommes enseignants en maternelle. PS MS GS

1986 : instructions pour l'école maternelle « scolariser, socialiser, apprendre et exercer »

1989 : loi d'orientation, mise en œuvre des cycles « cycle 1 dit des apprentissages premiers ». Création IUFM

1995 – 2002 - 2008 : nouveaux programmes pour l'école maternelle

Classe maternelle LYON, vers 1895



De la « Femme de service, à l'ASEM, puis à l'ATSEM »

1883 : émergence de la notion de « *femme de services* » dans les écoles.

1887 : émergence de la fonction dans chaque école. Nomination par la commune.

1958 : (Arrêté du 3 novembre 1958): création des « **ASEM** » (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) dans le code des communes.

Double rôle : **entretien et hygiène du jeune enfant.**

1985 : (Arrêté du 13 mai 1985- JO du 14 mai 1985) : institue l'**ASEM comme membre de l'équipe éducative** et lui reconnaît une place au sein du conseil d'école.

1989 : (Décret N°89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeurs d'école) : le directeur de l'école « *organise le travail des personnels communaux en service dans l'école* ». Les ASEM ne doivent pas être amenés à remplacer les enseignants mais peuvent s'occuper des enfants en dehors de la présence de ceux-ci.

1990 : (Décret N°90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) : participation à l'équipe éducative. « *Le directeur peut recueillir l'avis des agents spécialisés des écoles maternelles* ».

1992 : (Décret N° 92-850 du 28 août 1992, portant statut particulier du cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles) : « **Les agents spécialisés des écoles maternelles sont chargés de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants ainsi que de la préparation et de la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant directement à ces enfants. Les agents spécialisés des écoles maternelles participent à la communauté éducative.** »

- Assistance matérielle et pédagogique

- CAP petite enfance

2006 : version consolidée du Décret N° 92-850 du 28 août 1992

- Aide aux enseignants pour les élèves en situation de handicap

- surveillance de cantine scolaire

De la dame de corps... à l'ATSEM

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLE

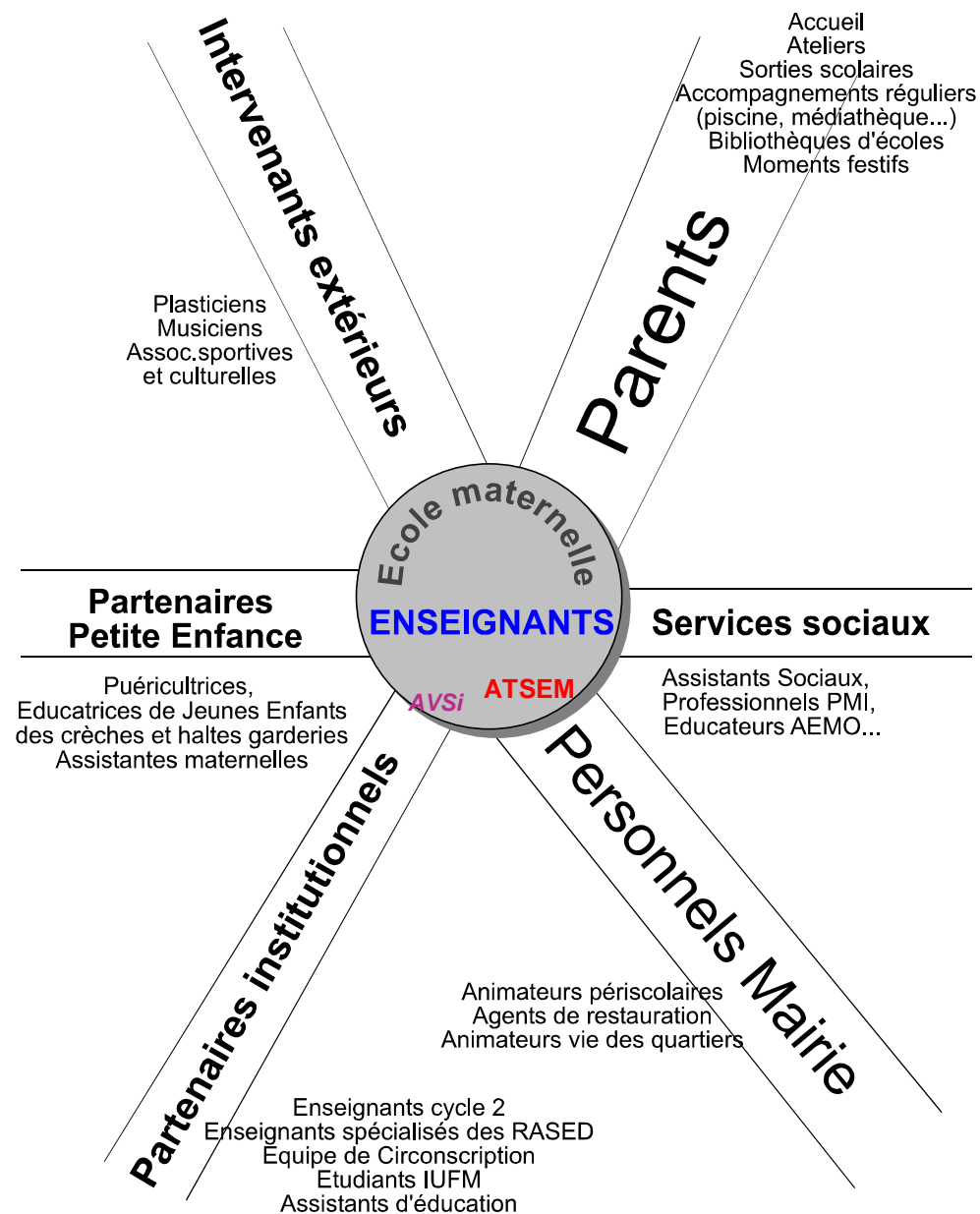
« Les ATSEM participent à la communauté éducative »

Décret 92-850 du 28 août 1992 consolidé en 2006

« ...*Tous les adultes présents* -à l'école-, sous la responsabilité de l'enseignant, créent pour chaque enfant les conditions d'un développement harmonieux, respectueux de ses rythmes de croissance et de sa personnalité. »

Programmes de l'Ecole Maternelle

**Spécificité de l'école maternelle:
un croisement de multiples partenaires**



La nécessaire cohérence éducative en question

Suivant le parcours individuel de chaque enfant

(participation ou non à l'accueil du matin et du soir, restauration, sieste à l'école , ateliers décroisonnés, présence d'AVS, d'EVS, d'AED...)

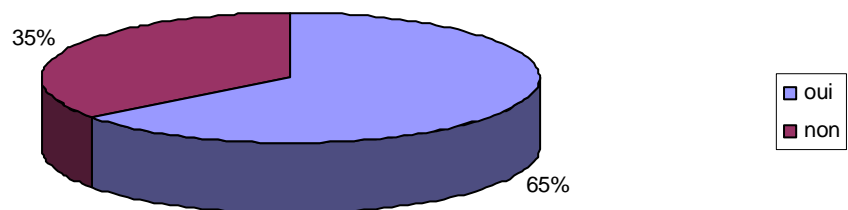
**il est possible de rencontrer
de 2 à 10/12 adultes différents
sur une même journée d'école**

1. Spécificité de l'école maternelle

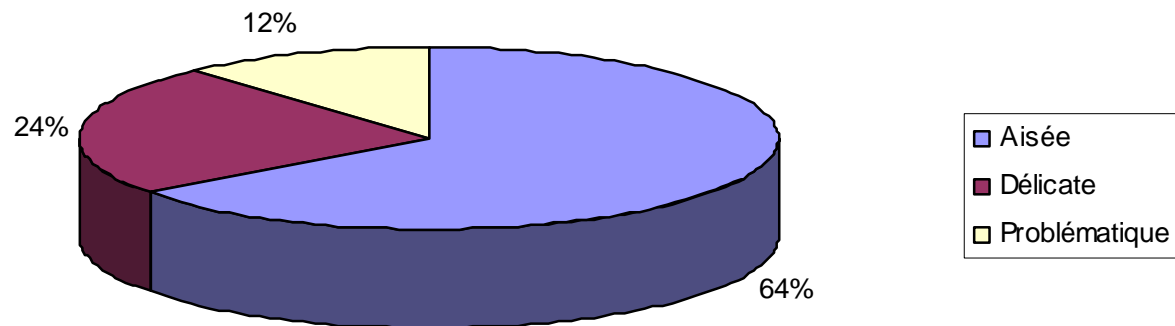
- Des professionnels enseignants et non-enseignants
- De la « dame de corps » à l'ATSEM
- **Indispensables** et **complexes** collaborations ATSEM-enseignants
- Situations de travail harmonieuses, efficaces ...
et dysfonctionnements de collaborations subies

5. A propos de votre collaboration avec les ATSEM

Avez-vous une connaissance et/ou une compréhension suffisamment claire(s) de leur statut et rôle ?



Mise en oeuvre de la collaboration



Ce qui fait obstacle :

- **Méconnaissance par l'enseignant du rôle de l'ATSEM**
 - **Statut flou**
 - **Différents « sons de cloche » par rapport à la prise en charge d'un groupe**
 - **Position hiérarchique de l'enseignant**
 - **Manque de communication**
 - **Manque de formation des ATSEM : manque de connaissance des programmes**
 - **Pas de compétences professionnelles**
 - **ATSEM qui fait à la place de l'élève**
 - **ATSEM tournant sur les 4 classes tous les 15 jours**
 - **Changement de personne à chaque rentrée scolaire**
 - **Horaires restreints des ATSEM**
 - **Postes fractionnés**
-

Exemples d'éléments piochés sur les problèmes rencontrés à l'occasion de stages organisés pour les ATSEM en formation continue :

- Manque de communication
- Avoir les informations la veille pour le lendemain
- Manque de temps pour préparer les ateliers
- Certaines enseignantes se déchargent un peu trop sur les ATSEM
- Certaines ATSEM écartées du travail dans les classes
- Changer les chaussures seules et préparer les ateliers en même temps
- On nous envoie les enfants difficiles des autres classes
- Pas d'information des ATSEM concernant les projets de sorties, fêtes...
- Pas d'explications sur les objectifs des différents travaux que l'on prépare
- Nous ne sommes pas invitées aux réunions de conseils d'écoles
- ...

Il existe aussi des situations professionnelles tellement dégradées qu'elles se révèlent très douloureuses sur le plan personnel. **En témoignent certains écrits d'ATSEM relevés là aussi à l'occasion des stages de formation :**

- **Impression d'appartenir à l'enseignant**
- **Manque de considération**
- **Conflits de personnes très lourds**
- **Initiatives contredites par l'enseignant**
- **Interdiction de communiquer avec les parents**
- **Pas de communication : les informations ne sont pas transmises aux ATSEM**
- **Les enseignantes changent d'emplois du temps sans prévenir**

L'évocation de ces dysfonctionnements place le plus souvent les **ATSEM en situation de victimes**, ne se sentant pas respectés par les enseignants avec lesquels la communication serait rompue, entraînant de nombreux arrêts de travail chez les agents territoriaux.

Et des enseignants de maternelle eux-mêmes très exposés, mis en difficulté en raison d'une impossibilité à trouver un équilibre dans la collaboration avec leur ATSEM

« J'ai enseigné durant huit années en école maternelle et j'ai donc été obligée de travailler avec deux ATSEM avec qui cela s'est très mal passé (j'ai dû m'arrêter durant trois mois à deux reprises pour dépression suite à ce qui se colportait sur moi auprès des parents d'élèves dans mon village). J'aimais ce métier d'enseignante en maternelle et travailler avec les jeunes enfants mais depuis, j'ai choisi de retourner en élémentaire pour ne pas avoir à affronter le regard de quelqu'un qui me juge toute la journée.

Je ne me sentirai plus jamais capable de retourner en maternelle. J'ai certainement commis des erreurs à l'époque mais on ne m'a jamais appris à travailler avec des ATSEM... »

Nicole, Enseignante, Académie de Lyon

A l'inverse, certaines collaborations sont vécues de manière très sereines.

Elles sont le reflet de fonctionnements harmonieux dans lesquels chaque partenaire se sent respecté dans sa fonction spécifique.



Des pratiques très efficaces au service des élèves accueillis et de leurs familles.

Il n'est cependant pas aisé pour ces binômes **d'expliciter le pourquoi de ces collaborations réussies**, souvent construites de manière intuitive et implicite.

**Nécessité de comprendre les obstacles
à un travail en commun harmonieux et
les facteurs facilitant ce même travail.**

**Mise en œuvre d'un groupe de travail constitué de
binômes Atsem/Enseignants volontaires,**

**à l'initiative du
CAREP de NANTES et CRESAS-INRP**

Enseignant / ATSEM

Ce document vidéo est l'aboutissement d'une recherche - action menée à l'initiative du CAREP des Pays de Loire, en collaboration avec le CRESAS/INRP et avec le soutien de l'Inspection Académique de Loire Atlantique et de la Ville de Nantes.

Quatre binômes volontaires Enseignant / Atsem ont partagé leurs pratiques professionnelles durant deux ans afin de mieux comprendre les obstacles à un travail en commun harmonieux et les facteurs qui facilitent ce même travail.

Les binômes filmés ont une expérience en commun de un à cinq ans et exercent dans des environnements différents.

A travers ce film, l'équipe de recherche a souhaité soumettre cette réflexion à l'ensemble des partenaires de l'Ecole Maternelle.



Réalisé sous la coordination de :
Thierry Vasse (CAREP)

Production : ATVN+ Janvier 2003

Enseignant / ATSEM
Si on travaillait ensemble ?


ENSEIGNANT / ATSEM*

Si on travaillait ensemble ?



Durée : 21 mn.
VHS FAL

* Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles

A blue-tinted photograph of a person sitting at a desk with papers and a computer monitor. The person is looking towards the camera. The text is overlaid on the image.

L'analyse montre de grandes disparités de fonctionnement et fait apparaître un ensemble d'obstacles à surmonter dans la relation Enseignants/Atsem pour arriver à travailler ensemble de façon satisfaisante pour les uns et les autres à partir de statuts différents, "inégalitaires".

Premiers obstacles à surmonter

Conscience professionnelle à partager : respect de chacun dans l'intérêt des enfants et **reconnaissance** des deux fonctions

- **Clarification** des rôles et attentes de chacun des partenaires
- Vers un **partage** raisonné et intelligent des territoires
- **Communication** réciproque. Chacun doit se sentir autorisé, même si c'est l'enseignant qui donne le cadre
- Prises **d'initiatives**. Choix de liberté dans l'exécution, faire confiance mais se ménager des temps de bilan/régulation
- **Construire** la complémentarité, la connivence à partir d'un référentiel commun, une micro culture commune au sein de la classe
- CAP : statut réel à **connaître** et **reconnaître**

2. Autres obstacles à identifier

- L'ambivalence hiérarchique et fonctionnelle de l'ATSEM
- La question de la responsabilité sur des temps scolaires et péri-scolaires différents
- La formation des enseignants et directeurs en question
- Effectifs, organisations d'écoles et postes particuliers ou fractionnés
- ...

3. Premières propositions pour un travail équilibré et plus d'efficacité

- Clarification des rôles de chacun
 - Cf. textes de références PE, ATSEM, AVSI
 - Utilisation d'outils cadres
- Enjeux autour de la communication interne
- Enjeux autour de la communication externe
- Enjeux autour du travail d'équipe

L'ATSEM dans ses 3 fonctions
au service de la construction de
l'identité et de l'épanouissement
de chaque enfant

(Cf décret de 92 consolidé en 2006)



Fonction éducative

Soin et aide des enfants durant le temps scolaire:

- Accueil des enfants et de leur famille
- Habillage, déshabillage, rangement (ou recherche) de vêtements
- Soin d'hygiène: propreté corporelle et vestimentaire, passage aux toilettes, confort physique
- Soins infirmiers
- Réconfort, écoute des enfants

Aide et assistance durant le temps du midi:

- Conduite et accompagnement au restaurant scolaire avec installation des enfants à table
- Vérification des présences
- Accompagnement des enfants pendant le repas
- Accompagnement des enfants à la sieste et sur la cour

Durant l'accueil du soir:

- Aide au goûter
- Aide à la mise en place d'activités
- Accueil des parents

Fonction d'entretien du matériel

Responsabilité de la propreté de la classe (ménage + entretien):

- Rangement et entretien du matériel pédagogique
- Rangement des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des locaux scolaires
- Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- Nettoyage et entretien des sanitaires

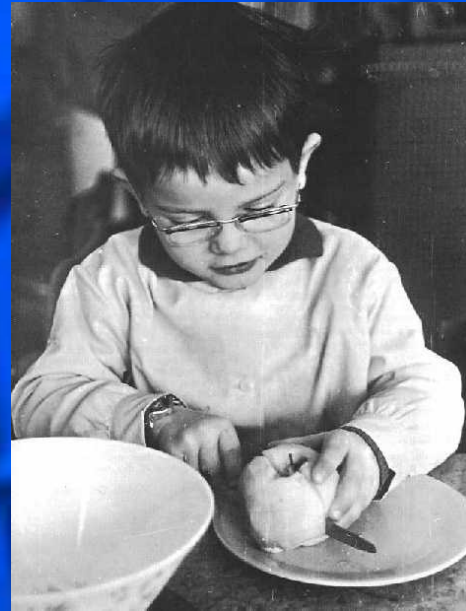
Les fonctions de l'ATSEM

Fonction d'aide pédagogique

Sous la responsabilité de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques:

- Préparation des activités scolaires
- Aide à l'encadrement d'activités (ateliers, fêtes, BCD...)
- Accompagnement des sorties scolaires (promenades, visites, piscine, spectacle, voyage, classe de découverte...)
- Participation au service de surveillance d'accueil, de cour, de goûter, de sieste...

Ces trois aspects de la fonction sont fortement imbriqués et complémentaires les uns aux autres



**Dans la fonction
éducative**



Place fondamentale à la relation duelle

Dans la fonction d'entretien du matériel



Mettre en ordre pour
permettre à nouveau
le désordre...



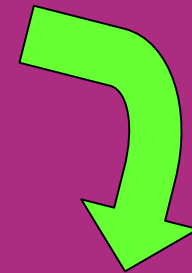
Dans la fonction d'aide pédagogique



Le concept d'étayage

3. Premières propositions pour un travail équilibré et plus d'efficacité

- Clarification des rôles de chacun
- Enjeux autour de la communication interne
- Enjeux autour de la communication externe
- Enjeux autour du travail d'équipe



CONSTRUIRE les complémentarités en interne pour ne pas SUBIR les collaborations

- Elaboration ou toilettage de chartes concertées
- Renforcer la formation des ATSEM (Cf. contenus CNFPT)
- Renforcer la formation des enseignants et directeurs
 - Evolutions en cours (PE2, T1, T2...)
- Mise en place de formations communes



Fonction éducative

1.1 soins et aide des enfants durant le temps scolaire :

- 1 Accueil des enfants et de leurs familles
- 2 Participation à la vie de l'école
- 3 Habillage, déshabillage, rangement, (ou recherche de vêtements), soins d'hygiène
- 4 Santé
- 5 Enfant à besoin éducatif particulier

1.2 Aide et assistance durant le temps du midi :

- 1 Aide et assistance aux enfants sur le temps du midi
- 2 Vérification des présences

1.3 Accueil du soir :

La fonction d'entretien du matériel : responsabilité de la propreté de la classe (ménage et entretien) :

- 1 Gestion du linge
- 2 Nettoyage et entretien des sanitaires
- 3 Nettoyage et entretien des équipements mobiliers
- 4 Nettoyage et rangement des locaux scolaires
- 5 Rangement et entretien de la classe et du matériel pédagogique



ATSEM

La fonction d'aide pédagogique : sous la responsabilité de l'enseignant, aide matérielle pour les activités pédagogiques :

- 1 Respect des règles de vie interne à l'école
- 2 Réunion rentrée scolaire
- 3 Aide à l'encadrement de la classe
- 4 Préparation des activités scolaires
- 5 Surveillance de la cour - Temps de pause nécessaire -
- 6 Accompagnement des enfants à la sieste
- 7 Accompagnement des sorties scolaires
- 8 Participation à la vie de l'école.



Formations communes et autres possibles déjà vécus

- Stages de formation continue d'enseignants de maternelle ouverts aux ATSEM
- Animations pédagogiques spécifiques, ouvertes aux ATSEM (langage, premières scolarisations, relation école/familles, informatique, aménagement des temps et espaces, accueil du handicap...)
- Interactions dans le cadre de conférences /ateliers vécus en commun
- ...



Inspection Académique de Vendée
avril 2008
avril 2009

Stage départemental
« Penser l'école maternelle pour apprendre »

Avec présence des ATSEM sur deux journées

Annexe 4 : Synthèse tableau « Conditions de réussite d'un atelier confié à l'ATSEM »

AVANT

- L'enseignant définit les objectifs, le cheminement...
- Anticiper une bonne préparation matérielle
- Définir la durée de l'atelier
- Préciser le nombre d'enfants concernés
- Préciser la démarche d'animation proposée par l'enseignant
- Consigne : claire, précise, concise ou pas nécessaire (activité induite)
- Importance de penser l'action de l'Atsem (plus ou moins de guidage de l'enfant)
- Présentation du travail aux enfants en présence de l'Atsem

PENDANT

- Introduire l'activité de façon motivante
- Atsem centrée sur cette tâche
- Laisser le temps de l'exploration
- Essais-erreurs possible
- Langage clair et cohérent
- Attitudes de l'adulte : Encourager Motiver Ecouter Observer Solliciter Relancer
- Dédramatiser...

APRES

- Faire parler sur le travail
- Associer les enfants au rangement
- Evaluer pour et/ou avec l'enseignant
- Bilan de l'atelier (restitution)
- Savoir si l'enfant a fait le travail seul (quelle aide si aide...)
- Envisager les réajustements/fonctionnement de l'atelier

4. Fiches propositions pour plus d'efficacité

- Pour l'enseignant de maternelle
- Pour l'ATSEM
- Pour le directeur d'école
- Pour l'équipe de circonscription
- Pour le formateur IUFM
- Pour le cadre territorial



« Lorsque chacun est responsable de ses actes et a la certitude de participer à l'œuvre collective à partir de référents construits en commun, au plus près de la réalité de chaque terrain d'exercice,

la collaboration devient efficiente, elle devient source de motivation, elle devient lieu de plaisir...»

« Ce qui nous rassemble et nous oblige est beaucoup plus important que ce qui nous sépare...»

Enseignant - ATSEM :

Une spécificité professionnelle à construire

Thierry VASSE IEN Vendée

Brest 25 novembre 2009

